



Les Francas de l'Hérault organisent les loisirs péri et extra-scolaires dans les locaux de l'école du village pour la Commune de Saint Bauzille de Montmel. L'espace de loisirs « les cigalous du Puech » a pour vocation de proposer aux enfants des activités de qualité.

Les Francas sont une association d'éducation populaire reconnue d'utilité publique. Elle fait partie des associations complémentaires de l'Enseignement public, acteur incontournable pour l'animation des activités extra et périscolaires. Depuis toujours Les Francas militent pour des loisirs de qualité favorisant l'émancipation des publics accueillis. La participation active des enfants dans les accueils en gestion par les Francas est indissociable des loisirs.

## LOCALISATION - OUVERTURE - HORAIRES

Les cigalous du Puech sont situés dans les locaux de l'école et la cantine, située au cœur du village.

### ACCUEIL : EXTA SCOLAIRE :

Les cigalous du Puech ouvrent les mercredis, pendant toutes les petites vacances (sauf Noël) et une partie des grandes vacances scolaires.

<b>Matin :</b>	<b>7h30 - 9h00</b>
	<b>12h00 - 12h30</b>
<b>Après- midi :</b>	<b>13h30 - 14h00</b>
<b>Soir :</b>	<b>17h00 - 18h30</b>

Fermeture : samedi, dimanche et jours fériés.

L'accueil des enfants peut se faire :

- soit à la journée.
  - soit à la demi-journée de 7h30 à 12h00 ou de 13h30 à 18h30.
- (Sous réserve qu'il n'y ait pas de sortie à la journée prévue)

### ACCUEIL PERI-SCOLAIRE :

Tous les Jours de la semaine hors vacances scolaires.

<b>Matin :</b>	<b>7h30 - 8h35</b>
<b>Soir :</b>	<b>16h45 - 18h30</b>

Le·la directeur·trice se réserve le droit de refuser l'accès, aux parents qui ne respecteraient pas de manière répétée les horaires d'ouverture et de fermeture.

Au cas où ni les parents, ni les personnes autorisées ne se seraient présentés à l'heure de la sortie le·la directeur·trice faute d'avoir pu les joindre, fera appel aux services de la police nationale ou de la gendarmerie qui décideront de la conduite à tenir.

## PERSONNEL

L'encadrement sera assuré par un personnel qualifié :

- un·e directeur·trice diplômé DEJEPS
- un·e animateur·trice à minima du BAFA et renforcé par d'un·e personnel mairie pour les temps périscolaire ainsi qu'un·e animateur·trice en contrat d'engagement éducatif.

## MODALITES D'INSCRIPTION

Un dossier d'inscription « Les cigalous du Puech » est à retirer sur le site internet de la Mairie ou auprès de la direction des cigalous du Puech.

Les réservations se font sur le site internet de la cantine pour les temps périscolaire (garderie et cantine) et pour l'extra-scolaire sur le site du centre de loisirs ou directement auprès de la direction du centre de loisirs. Lorsque les capacités du centre seront atteintes (8 enfants de moins de 6 ans et 12 enfants de 6 à 11 ans), une liste d'attente sera établie et les familles informées si une place venait à se libérer. Les désinscriptions via le portail famille sont possibles dans la limite de 1 semaine pour les prestations sans repas et 1 mois pour les prestations avec repas, si se délais est dépassé vous contacterez la direction du centre de loisirs.

Si votre enfant n'est pas inscrit, il ne pourra en aucun cas fréquenter les cigalous du Puech

#### **Dossier d'inscription à constituer :**

- une fiche d'inscription
- Photocopie du carnet de vaccination
- Attestation d'assurance péris et extra-scolaire
- Attestation coefficient familiale CAF ou MSA

Le QF CAF/MSA permet le calcul de la prestation si vous ne souhaitez pas le remettre le plus haut tarif sera retenu par défaut.

Fournir les pièces justificatives pour tous changements de situation familiale et/ou professionnelle.

---

### **BENEFICIAIRES**

Sont bénéficiaires les enfants dont le domicile est sur le territoire de la commune. Un mois avant l'ouverture, les inscriptions seront ouvertes aux enfants hors St Bauzille de Montmel avec une majoration de 10%. Aucun enfant ne sera accueilli s'il est atteint d'une maladie contagieuse. Les enfants ne seront admis qu'à l'âge de 3 ans révolu

---

### **TARIFICATION ET FACTURATION**

Le tarif du Centre de Loisirs est fixé par jour ou par ½ journée et par enfant selon 4 tranches de QF. Il est révisable chaque année par le conseil municipal.

Le paiement se fera sur facture mensuelle.

En fonction du quotient familial, il sera possible de bénéficier d'aides d'organismes sociaux qui seront déduites de la facture. Les tarifs détaillés sont joints au dossier d'inscription de l'enfant et transmis à chaque changement aux familles.

Nota : une participation supplémentaire pourra être demandée aux parents lors de l'organisation de sorties exceptionnelles ou lors de mini camps d'une durée de plusieurs jours.

Pour ces animations, la participation des parents sera payable à l'inscription et, sauf cas de force majeure (hospitalisation), elle sera acquise au C.L.S.H même en cas d'absence de l'enfant.

---

### **ACCUEIL ET DEPART DES ENFANTS**

Les enfants inscrits à la garderie du soir seront directement confiés à l'équipe pédagogique des cigalous du Puech par les enseignants de l'école de St Bauzille de Montmel.

Les parents veilleront à ne pas confier au Centre de Loisirs un enfant malade. Le personnel d'encadrement pédagogique est habilité à refuser tout enfant dont l'hygiène ou l'état de santé constituerait un quelconque danger pour la collectivité.

Les vêtements des enfants seront marqués de leur nom afin d'éviter les erreurs ou perte. Si des vêtements sont oubliés sur la structure et qu'ils ne sont pas marqués ils seront gardés 1 mois puis donnés à une œuvre caritative.

Des vêtements simples sont conseillés, il est déconseillé le port de bijoux ou tout autre objet ou jouet précieux. Les enfants ne seront rendus qu'aux personnes qui les ont confiés ou à leurs délégués dûment mandatés par écrit. Ils pourront également rentrer seuls avec une autorisation écrite des parents.

Toute sortie prématurée doit faire l'objet d'une décharge signée et remise à la direction de la structure.

---

### **ABSENCE**

En cas d'absence de leur(s) enfant(s), il est demandé aux parents de prévenir la direction de l'accueil au minimum une semaine à l'avance et deux semaines s'il y a une prestation repas. Toute date non décommandée dans ce délai sera due.

En cas de maladie, les parents préviennent la direction le jour même ; néanmoins, le jour concerné restera dû il n'y a pas de certificat médical.

---

### **SANCTIONS - MOTIFS D'EXCLUSION**

En cas de manquement de respect du règlement intérieur, une des sanctions suivantes pourra être appliquée :

- Avertissement verbal
- Avertissement écrit notifié aux parents
- Exclusion temporaire

De même un enfant dont le comportement présente des signes de violence envers lui-même ou autrui, se verra sanctionné par une exclusion (temporaire ou définitive), celle-ci sera déterminée selon la gravité des faits et les récurrences constatés par l'équipe pédagogique et expliqué à la famille.

---

### **RELATION - INFORMATIONS PARENTS**

Les parents ayant des questions pourront rencontrer la direction des cigalous du Puech tous les Mardis hors vacances scolaire de 15h à 16h30 et une permanence téléphonique les jeudis hors vacances scolaire de 15h à 16h30.